

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>11/02/2019</b>	Dossier complet le : <b>11/02/2019</b>	N° d'enregistrement : <b>F09319P0039</b>

### 1. Intitulé du projet

Création d'un réseau d'adduction d'eau potable de l'usine de Basse Suane : phase 2 tronçon Préconil-Noyer

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Vincent MORISSE, président

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 6 0 7 7 0 0 0 5 1

Forme juridique

EPCI

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
22. Installation d'aqueducs sur de longues distances : Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2 000 m <sup>2</sup> .	Le produit du diamètre extérieur avant revêtement de la canalisation par sa longueur est de 2 195 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la création d'un tronçon d'adduction d'eau potable de l'usine de Basse Suane, entre l'usine de potabilisation actuelle du Préconil et le réservoir du Noyer.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Dans le cadre du renforcement de la desserte en eau potable de Sainte-Maxime, la commune a adhéré au Syndicat Intercommunal de Distribution de l'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM) pour la gestion de la liaison de la Société du Canal de Provence (SCP). Les ouvrages hydrauliques de la SCP doivent acheminer l'eau brute jusqu'à la commune de Sainte-Maxime au lieu-dit de Basse-Suane où elle sera traitée. Le renforcement de l'alimentation en eau potable de Sainte-Maxime se fait par la création de plusieurs tronçons d'adduction provenant de l'usine. Le tronçon concerné par le présent projet reliera l'usine de potabilisation actuelle du Préconil et le réservoir du Noyer.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : septembre 2020

Durée des travaux : 10 mois

Date prévisionnelle de mise en service : juillet 2021

Les travaux consisteront en :

- création d'une tranchée de 2 m de profondeur sur 1,60 m de large avec une largeur d'emprise travaux de 6 m;
- installation des canalisations de diamètre D500;
- fermeture des tranchées.

3640 m du linéaire (sur 4390 m) seront installées sous voirie.

Concernant la partie du tracé qui ne sera pas installée sous voirie (750 m, Cf. Annexe 4), une piste sera créée pour la circulation des engins. Un défrichage va être effectué pour permettre la création de la piste et l'installation de la canalisation. Le projet n'est pas localisé dans une zone susceptible d'être soumise à défrichage.

Le tracé nécessite le franchissement du ruisseau du Bouillonet. Deux solutions sont à l'étude: l'utilisation d'un ouvrage de franchissement existant ou le passage sous le ruisseau en creusant une tranchée. Selon la technique de franchissement choisie du Bouillonet, il sera étudié s'il est nécessaire de réaliser un dossier loi sur l'eau notamment au titre des rubriques 3.1.2.0. et 3.1.4.0.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le linéaire de canalisation enterrée sera de 4 390 m. Ce tronçon permettra le renforcement de l'alimentation en eau potable de la commune de Sainte-Maxime.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet de création du tronçon d'adduction d'eau potable Préconil-Noyer de l'usine de Basse Suane pourrait être soumis à réalisation d'un dossier loi sur l'eau ; selon la technique de franchissement choisie du Bouillonnet, il sera étudié s'il est nécessaire de réaliser un dossier loi sur l'eau, notamment au titre des rubriques 3.1.2.0. et 3.1.4.0.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la canalisation	4 390 m
Diamètre	DN 500
Linéaire sous voirie	3 640 m
Linéaire sous chemin	750 m
Largeur de tranchée	1,60 m
Largeur de l'emprise travaux	6 m
Profondeur d'enfouissement	2 m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Le projet est localisé à Sainte-Maxime entre la route du plan de la tour (réservoir du Préconil) et le chemin des Hubacs (réservoir du Noyer).

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 37' 40" E Lat. 43° 19' 07" N

Point d'arrivée :

Long. 06° 39' 15" E Lat. 43° 20' 19" N

Communes traversées :

Sainte-Maxime

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet consiste à restructurer et renforcer le réseau de distribution en eau potable de Ste-Maxime pour exploiter la nouvelle ressource de 500 l/s provenant du Verdon. Le projet comprend : une nouvelle usine de potabilisation à Basse Suane et un réservoir adjacent, un réseau de canalisations pour acheminer l'eau potable vers le bord de mer (phase 1) ainsi que vers le réservoir du Noyer (phase 2) et un réseau de distribution d'eau vers Plan de la tour à Camp Ferrat (phase 3). Seule la phase 1 du projet a fait l'objet d'une étude et d'une autorisation le 24 juin 2015.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 "Les Maures" (Cf. Annexe 7)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Sainte-Maxime est concernée par la loi littoral. Le secteur du projet est référencé comme espace proche du rivage dans laquelle l'extension de l'urbanisation est limitée.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Sainte-Maxime n'est pas couverte par un Plan de Prévention du Bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sainte-Maxime est couverte par le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) s'appliquant aux rivières du Préconil et du Bouillonnet, approuvé le 9 février 2001. Une partie du tracé de la canalisation est couverte par le PPRI (Cf. Annexe 8). La Commune est également couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels Incendies de Forêt (PPRif) approuvé le 18 décembre 2013. L'extrémité Est du tracé de la canalisation est couverte par le PPRif (Cf. Annexe 8).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site à proximité (à 40 m) du tracé est localisé sur BASIAS (PAC8301532).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 915 m au Sud-Est du périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable du Préconil. Les ouvrages de captage et de production du Préconil ont été abandonnés suite à la mise en service de l'usine de production d'eau potable de Basse Suane fin avril 2018. L'abrogation de l'arrêté du 26 avril 1986 déclarant d'utilité publique les périmètres de protection du captage du Préconil est en cours de signature.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "La plaine et le massif des Maures" (FR9301622). Une partie du tracé de la canalisation se situe à 55 m du site (Cf. Annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux spécifiques à l'installation d'adduction d'eau.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les impacts du projet sont détaillés dans l'Annexe 8. La canalisation sera installée en grande majorité sous la voirie. Aucun enjeu du milieu naturel ne sera alors présent. Une partie du tracé n'est pas installée sous voirie (750 m). Il s'agit d'une zone herbacée et arborée avec des pins et des chênes. Les travaux concerneront au total 4500 m <sup>2</sup> dont 1800 m <sup>2</sup> avec boisement. Certains arbres seront abattus pour permettre la création de la piste et la pose de la canalisation. La surface concernée par les travaux est limitée et ne sera perturbée que temporairement puisqu'il s'agit d'un projet souterrain. Les impacts sur la biodiversité seront faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un projet souterrain qui n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du tracé de la canalisation est couverte par le PPRI concernant le risque inondation par le Préconil et le Bouillonnet et se situe en zone bleue (B1 et B2, zone estimée exposée à des risques moindres) voire en zone rouge (R1, zone estimée très exposée) (Cf. Annexe 8). L'extrémité Est du tracé de la canalisation est couverte par le PPRif (sur 40 m) et se situe en zone orange (EN'1, risque fort à très fort) (Cf. Annexe 8).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux va nécessiter de l'apport de matériaux et donc la circulation d'engins. Ce trafic sera cependant temporaire.
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera générateur de bruit par l'activité des engins. Les travaux seront réalisés en journée et en semaine pour limiter les nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations seront générées pendant la phase chantier lors de certaines opérations ponctuelles et de durée limitée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de chantier sera génératrice d'émission de gaz à effet de serre et de polluants. Les travaux généreront également des poussières. Les matériaux seront stockés à l'abri des vents et le contenu des camions sera bâché.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier va engendrer la production de déchets de construction. Les déchets seront principalement inertes, mais des déchets non dangereux et de faibles quantités de déchets dangereux seront générés. Ces déchets seront gérés conformément à la réglementation en vigueur.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un projet souterrain qui n'aura pas d'impact sur le paysage en phase aménagée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un projet souterrain qui n'engendrera aucune modification de l'usage des sols.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'intègre au projet de renforcement de l'alimentation en eau potable du SIDECM et de Sainte-Maxime. Ce dernier va générer des effets cumulés.

Les effets cumulés de la phase 1 (création de l'usine et du réseau d'adduction Basse Suane-Préconil-Camp Ferrat) du projet ont été étudiés dans le cadre d'une étude d'impact.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des mesures seront prises en phase chantier pour éviter tout risque de pollution des sols et des eaux (ravitaillement sur aire étanche, stockage des produits dangereux sur rétention, mise à disposition des kit anti-pollution, etc.). Les déchets seront gérés conformément à la réglementation en vigueur. Dans l'éventualité où des déchets pollués seraient trouvés lors des travaux de terrassement, ces déchets seront évacués vers les filières de traitement adaptées et agréées.

Les mesures de sécurité appropriées seront mises en place.

Les mesures relatives aux milieux naturels et risques naturels sont présentées dans l'Annexe 8.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire de soumettre le présent projet à étude d'impact pour les raisons suivantes :

- la canalisation sera majoritairement installée sous des voiries n'engendrant alors aucune dégradation de la biodiversité. Des mesures écologiques seront mises en place pour le reste du linéaire (750 m). Les impacts sur la biodiversité seront ainsi faibles.
- il s'agit d'un projet souterrain qui n'engendrera aucune consommation d'espaces naturels ou agricoles.
- si nécessaire de passer sous le Bouillonet via une tranchée, un dossier loi sur l'eau sera réalisé et permettra de traiter les impacts sur le milieu aquatique.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Localisation du projet par rapport au périmètre de la ZNIEFF de type 2 "Les Maures".  
Annexe 8 : Impacts et mesures concernant les milieux naturels et les risques naturels.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

COGOLIN

le.

19/02/2019

Signature



